



Cap Immo Sud

Syndic de Copropriétés et Administrations de Biens

SARL au capital de 5.000 Euros
RC FREJUS B 503 875 676

RÉSIDENCE « AZUREA »

Mercredi 10 juin 2026

Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires,

Afin de préserver la sécurité, la tranquillité et le bon fonctionnement de la résidence, nous vous remercions de respecter les consignes suivantes :

- **Circulation**

La vitesse est strictement limitée à 10 km/h à l'intérieur de la résidence. Au niveau du portail, la circulation se fait à droite et la priorité est accordée aux véhicules entrants.

- **Stationnement des résidents**

Les véhicules doivent être stationnés uniquement sur les emplacements matérialisés au sol et prévus à cet effet.

- **Stationnement des visiteurs**

Les visiteurs, y compris les aides ménagères, sont invités à stationner à l'extérieur de la copropriété. Le stationnement le long des trottoirs et sur les voies de circulation est interdit.

- **Accès aux bâtiments**

À l'exception des services médicaux, aucun véhicule ne doit stationner devant les entrées des bâtiments ou sur les voies de circulation.

- **Respect du voisinage**

Nous vous remercions de rappeler aux infirmières, aides à domicile et autres intervenants de veiller à la tranquillité des résidents, notamment lors des interventions effectuées tôt le matin.

- **Déménagements et travaux**

Les ascenseurs et parties communes doivent être protégés lors des déménagements, emménagements ou travaux. Les occupants sont tenus de surveiller les intervenants afin d'éviter toute dégradation.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Bien cordialement,

LE SYNDIC

CAP IMMO SUD

370, Rue Lou Gabian à FREJUS

Tel: 04.94.17.48.05 -

Gestion2@capimmosud.fr